

## Fiche de présentation synthétique du dossier n°2021-

<b>Date de publicité</b>	<i>Cadre réservé à l'administration</i>
<b>ACTIVITÉ</b>	
<b>LOCALISATION (commune, plage)</b>	
<b>COORDONNÉES GPS (latitude, longitude)</b>	
<b>SUPERFICIE DE L'OCCUPATION DEMANDÉE</b>	
<b>DÉTAILS DES ÉQUIPEMENTS DEMANDES</b>	
<b>PÉRIODE D'OCCUPATION DEMANDÉE</b>	
<b>VOCATION DE LA PLAGE (naturelle, naturelle fréquentée, semi-urbaine, urbaine)</b>	<i>Cadre réservé à l'administration</i>
<b>CONDITION DE CANDIDATURE</b>	<p><b>Pièces à fournir par courrier avec accusé de réception :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande d'autorisation d'occupation temporaire disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.corse-du-sud.gouv.fr/les-autorisations-d-occupation-temporaire-du-r241.html">http://www.corse-du-sud.gouv.fr/les-autorisations-d-occupation-temporaire-du-r241.html</a></li> <li>- Formulaire d'étude d'incidence N2000, si nécessaire disponible à la même adresse</li> </ul>
<b>DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES</b>	15 jours après la date de publication
<b>MODE DE SÉLECTION DES CANDIDATURES</b>	Par ordre de dépôt des dossiers
<b>VOIES ET DÉLAI DE RECOURS</b>	À réception de la décision, le candidat peut faire un recours devant le tribunal administratif de Bastia dans les deux mois suivant la date de réception.